Informations de base	
2011/2841(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur la composition numérique des commissions permanentes **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2012	Décision du Parlement	T7-0001/2012	Résumé
18/01/2012	Résultat du vote au parlement		
18/01/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2841(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 212
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0001/2012	12/01/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0001/2012	18/01/2012	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur la composition numérique des commissions permanentes

2011/2841(RSO) - 18/01/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de modifier comme suit la composition numérique des commissions permanentes:

- commission des affaires étrangères: 76 membres
- commission du développement: 30 membres
- commission du commerce international: 31 membres
- commission des budgets: 43 membres
- commission du contrôle budgétaire: 30 membres
- commission des affaires économiques et monétaires: 48 membres
- commission de l'emploi et des affaires sociales: 49 membres
- commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire: 69 membres
- commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie: 61 membres
- commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs: 41 membres
- commission des transports et du tourisme: 47 membres
- commission du développement régional: 50 membres
- commission de l'agriculture et du développement rural: 44 membres
- commission de la pêche: 25 membres
- commission de la culture et de l'éducation: 31 membres
- commission des affaires juridiques: 25 membres
- commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures: 60 membres
- commission des affaires constitutionnelles: 24 membres
- commission des droits de la femme et de l'égalité des genres: 35 membres
- commission des pétitions: 35 membres,
- et de modifier comme suit la composition numérique des sous-commissions:
- sous-commission «droits de l'homme»: 31 membres,
- sous-commission «sécurité et défense»: 31 membres.